

Vendredi 15 Mars 2024

Encore un projet qui va dévaloir notre environnement et nos habitations - bruit déjà intense, odeurs régulières, poussière, circulation continuelle amplifiée... = bien sûr que l'on contre ce projet. Le site devient la poubelle de Bois de plus en plus au fil du temps.
 de Mme Stahuer

Vendredi 26 Mars 2024

Le projet va inévitablement participer à l'augmentation de la circulation routière et il me semble, donc, que cette nuisance doit être prise en compte par l'exploitant qui devrait mettre les mesures utiles pour atténuer le bruit. Au niveau du Val de l'Isère, je prie que des mesures existent. Ceux-ci devraient être renforcés par des paravents anti-bruit et des murs anti-bruit sur le aval et en amont du lotissement. Cela à la charge de l'exploitant qui souhaite d'installer dans ce périmètre.

Je prie que ce trafic pourrait être évité en exploitant la ligne ferroviaire toute proche, le climat s'en ressentirait. Les équivalents en CO₂ seraient nettement diminués.

Dans le coût global de ce projet les aménagements doivent être pris en compte par l'exploitant. La collectivité ne doit pas subvenir ces dépenses. Si des aménagements sont réalisés il me semble que les riverains accepteraient

mieux ce projet. Ne rien faire me semble se mettre à dos ces mêmes riverains
 André CORNU